

Le libre choix éducatif sous 7 aspects

On peut aborder le système éducatif selon des aspects très différents. Les 7 aspects ci-dessous montrent que l'introduction du libre choix éducatif s'impose :

1. Aspect des enfants et d'une formation optimale

2. Aspect des parents

3. Aspect des enseignants

4. Aspect juridique

5. Aspect économique

6. Aspect sociétal (pluralisme) (en allemand)

7. Aspect de la politique de formation

Le libre choix éducatif menace-t-il l'intégration sociale?

<http://www.elternlobby.ch/fr/arguments/7-aspects/>

Le libre choix éducatif sous 7 aspects

On peut aborder le système éducatif selon des aspects très différents. Les 7 aspects ci-dessous montrent que l'introduction du libre choix éducatif s'impose :

1. Aspect des enfants et d'une formation optimale :

« Limites du système scolaire étatique » (page 3)

Les enfants ont des rythmes de développement et des dons trop différents pour qu'un seul modèle d'école puisse leur convenir à tous. Il faut différents modèles et le choix du modèle adéquat.

2. Aspect des parents : « Position précaire des parents » (page 4)

Les parents ont la responsabilité générale du bien de leur enfant – également à l'école. Il leur faut donc la compétence de pouvoir choisir une autre école que celle prévue par l'Etat, sans obstacles administratifs et financiers.

3. Aspect des enseignants : « Le problème du travail avec les parents » (page 5)

4. Aspect juridique : « Le libre choix éducatif – un droit de l'homme! » (page 6)

5. Aspect économique :

« Aspects économiques de la concurrence dans le système éducatif » (page 7)

Les recherches en formation montrent que la croissance économique et la prospérité des pays sont fortement liées aux acquis de la formation (PISA). Une concurrence dans le domaine éducatif (avec libre choix de l'école) favorisent les acquis et donc, à long terme, la prospérité d'un pays.

6. Aspect sociétal (pluralisme) (en allemand, page 8)

7. Aspect de la politique de formation :

« Comment favoriser l'innovation dans la formation? » (page 10)

Le libre choix éducatif menace-t-il l'intégration sociale? (page 11)

<http://www.elternlobby.ch/fr/arguments/7-aspects/>

11.5.2016, Erwin Ogg, admin@elternlobby.ch

1. Aspect des enfants et formation optimale:

Limites du système scolaire étatique

Notre système scolaire obtient des résultats relativement bons en comparaison internationale des acquis (PISA). Nous pouvons être fiers de notre système de formation duale dans le domaine post-obligatoire. Ce succès relatif pousse cependant à ignorer les limites. Il y a des signes clairs de l'existence de telles limites. En voici quelques-uns :

Le redoublement : l'année scolaire perdue

Selon une étude de l'Uni de Fribourg, quasiment un enfant sur cinq en Suisse redouble une année scolaire. Des études détaillées montrent cependant que de telles mesures n'apportent généralement rien à l'enfant. Mais un redoublant en Suisse coûte 24'000 francs à l'Etat.

5000 abandons par année

Une autre étude de l'Uni de Fribourg (Margrit Stamm) a montré que 5000 jeunes environ abandonnent chaque année l'école en Suisse. Cela signifie plus de 5% des élèves par niveau. La formation scolaire insuffisante d'environ 20% de celles et ceux qui quittent l'école – pas seulement de ceux qui l'interrompent- coûtent à notre société des centaines de millions de francs par année.

Hétérogénéité croissante

Le professeur émérite en pédagogie économique et ancien recteur de l'Université de St-Gall, Rolf Dubs, s'est exprimé en ces termes, dans un quotidien, à propos des changements survenus dans le métier d'enseignant : « Il est devenu incroyablement exigeant. Je peux le constater moi-même étant donné que je remplace de temps à autre ma fille, afin de ne pas perdre le contact avec la pratique. *C'est principalement l'hétérogénéité des classes qui donne du fil à retordre aux enseignants. Le surmenage deviendra ainsi un problème majeur à l'avenir, surtout pour les personnes consciencieuses.* »

Folie des thérapies

On essaye encore aujourd'hui de gérer cette hétérogénéité par des mesures coûteuses de pédagogie spécialisée. Plus de 50% des élèves de degré primaire du canton de Zurich recourent à de telles mesures à un moment ou à un autre afin de s'en sortir plus ou moins, ce qui coûte au canton chaque année env. 400 millions de francs ; ne serait-il pas temps alors de chercher sérieusement de nouvelles solutions ?

Diversification obligatoire de l'enseignement public

Tout ceci le montre bien: il est impossible de pouvoir exiger de notre système scolaire qu'il donne une formation optimale à tous les enfants. Une minorité considérable se retrouve « entre deux chaises (d'école) ». Cela ne tient pas à un manque de qualité de nos écoles mais aux besoins des enfants en matière de formation, des besoins qui sont aussi divers que leur rythme de développement et leurs aptitudes.

Un modèle scolaire ne peut pas plus respecter les besoins de la totalité des enfants qu'un modèle de souliers convenir à tous les pieds. Il faut des écoles proposant des concepts pédagogiques différents avec des accents divers. Alors que beaucoup d'enfants évoluent bien dans un modèle proposant essentiellement de l'enseignement frontal, d'autres, par exemple, s'épanouissent mieux dans un modèle où le rythme d'apprentissage est individualisé. De nombreuses mesures coûteuses de pédagogie spécialisée deviennent inutiles dans un système diversifié où chaque enfant peut suivre l'école qui lui correspond.

Libre choix de l'école

Certaines grandes communes ont, aujourd'hui déjà, des écoles publiques avec différents profils. Exemples : Köniz BE (degré supérieur), Wil SG. Il y a également beaucoup d'écoles non-étatiques proposant des concepts alternatifs. Exemples : écoles Steiner ou Montessori. Mais cette diversité ne sert à rien si les enfants, ou plutôt leurs représentants légaux, c-à-d. leurs parents, ne peuvent pas choisir un modèle scolaire qui leur convient. Les écoles non-étatiques qui, à l'instar des écoles publiques, souhaiteraient accueillir gratuitement tous les enfants (les écoles dites libres) devraient donc recevoir des forfaits publics par élève. Les expériences de nombreux pays ayant le libre choix de l'école le montrent : la grande majorité des parents choisit l'école la plus proche. L'école attribuée aujourd'hui par l'Etat restera donc la règle, même en cas de libre choix de l'école. Mais beaucoup d'enfants trouveront de meilleures possibilités de développement.

2. Aspect des parents:

Position précaire des parents

Les parents ont une position précaire dans le système de formation actuel. Référents les plus proches, ce sont eux les premiers à devoir gérer les éventuels problèmes scolaires de leur enfant. Il peut s'agir de mobbing, d'une mauvaise relation enseignant-élève, d'incapacité à suivre. Ces problèmes peuvent, s'ils persistent, provoquer des troubles de santé, aller même jusqu'au suicide. Lorsque des parents s'ouvrent de leurs soucis du bien de leur enfant à l'enseignant ou à la direction de l'école, il n'est pas rare qu'ils ne soient pas entendus¹.

Cette attitude de rejet de la part des autorités recèle souvent des motifs financiers et la peur de créer un précédent. Dans un tel conflit d'intérêts, les parents se sentent impuissants. Ils ne peuvent en fait assumer leur responsabilité de représentant légal de leur enfant que s'ils ont autorité pour agir en conséquence. Concrètement : lorsqu'un enfant se trouve dans un environnement d'apprentissage défavorable durant une période prolongée, ils devraient avoir la possibilité de changer d'école sans se heurter à des obstacles administratifs ou financiers.

Le libre choix de l'école donne aux parents, à l'intérieur du système scolaire, la position légale qui leur est nécessaire pour assumer leur responsabilité.

¹ Nous avons recueilli une dizaine de témoignages de ce type
<http://www.elternlobby.ch/problemsituationen-zwischen-eltern-und-schule/>

3. Aspect des enseignants:

Le problème du travail avec les parents

« Les rapports entre l'école et le foyer familial sont empreints de conflits dès le moment de l'entrée à l'école obligatoire. Pourtant, la réussite scolaire nécessite une bonne collaboration entre les enseignants, les autorités scolaires et les parents », dit Doris Edelmann, directrice de l'Institut « Bildung und Gesellschaft (formation et société) » de la Haute Ecole pédagogique de St-Gall¹. Les écoles doivent donc essayer d' « embarquer les parents » en travaillant avec eux.

Mais « le travail avec les parents est devenu un problème. L'incendie n'a pas encore éclaté mais le feu couve » comme le dit un article de la revue BILDUNG SCHWEIZ en citant la représentante d'une association cantonale d'enseignants². Le travail avec les parents est vécu comme « très exigeant, souvent difficile et peu soutenant ». Les enseignantes et enseignants souhaiteraient plus de respect et de confiance de la part des parents. Ces dires révèlent un problème fondamental de notre système de formation : un bon travail avec les parents permet certes de gagner leur respect, leur confiance et leur compréhension jusqu'à un certain point. Mais il est impossible de les forcer. Il y aura toujours des raisons sérieuses à des positions divergentes entre les parents et les enseignants et aux conflits qui en résultent. Une des raisons a été mentionnée dans l'article : des différences de « systèmes de valeurs et de situations de vie ».

L' « incendie » mentionné couvrera encore aussi longtemps qu'on s'accrochera au partenariat obligatoire, arrangé par l'Etat, entre école et parents. Un partenariat choisi librement par les parents contribuerait sensiblement à une relation plus détendue entre enseignants et parents. Dans un système où l'école est librement choisie, les enseignants pourraient aussi parfois faire remarquer à des parents trop exigeants qu'ils ont la possibilité de choisir une autre école s'ils ne sont pas contents.

¹ Plädoyer für eine Partnerschaft zwischen Schule und Eltern auf Augenhöhe

<http://www.familieistzukunft.ch/details/2015-07-18-plaedoyer-fuer-eine-partnerschaft-zwischen-schule-und-eltern-auf-augenhoehe/0e7e5ec5c039ad251e1dcef0bda70906/>

² Artikel „Elternarbeit: «Es schwelt»“, BILDUNG SCHWEIZ, 4/2016, S. 26

http://www.lch.ch/fileadmin/files/documents/BILDUNG_SCHWEIZ/2016/1604.pdf

4. Aspect juridique:

Le libre choix éducatif – un droit de l’homme!

La Déclaration universelle des droits de l’homme de l’ONU :

Article 26, alinéa 3 : « *Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d’éducation à donner à leurs enfants* ».

Protocole additionnel à la Convention de sauvegarde des Droits de l’Homme et des Libertés fondamentales (SEDH) :

Article 2 – Droit à l’instruction

Nul ne peut se voir refuser le droit à l’instruction. L’Etat, dans l’exercice des fonctions qu’il assumera dans le domaine de l’éducation et de l’enseignement, respectera le droit des parents d’assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques.

Seul la Suisse et Monaco n’ont pas ratifié ce droit de l’homme jusqu’à présent.

Significations de ces droits :

Les droits de l’homme sont des droits dont on peut se revendiquer de par sa seule qualité „d’être humain », soit, aussi, indépendamment de toutes considérations financières. Il ne suffit donc pas de reconnaître purement formellement aux parents le droit de pouvoir choisir une autre école que celle attribuée par l’Etat. Il faut également le rendre possible à tout un chacun, par des forfaits étatiques par élève, par exemple.

Les droits de l’homme cités ne sont, de ce fait, pas encore garantis en Suisse.

5. Aspect économique

Aspects économiques de la concurrence dans le système éducatif

Dans son article „Bildung schafft Wohlstand“ (« La formation crée la prospérité ») paru dans la Neue Zürcher Zeitung du 21.10. 2015, Ludger Wössmann, spécialiste renommé de l'économie de l'éducation, s'appuie sur des analyses comparées internationales pour montrer l'étroite relation entre la croissance économique et les performances éducatives nationales. Plus les performances éducatives sont bonnes, plus forte est la croissance économique et, partant, plus élevés le revenu par habitant et la prospérité générale (voir les passages mis en évidence en annexe).

Outre des conditions-cadres économiques favorables, la politique éducative exerce une influence décisive sur la prospérité d'un pays. Le système éducatif d'aujourd'hui détermine en grande partie le bien-être économique de demain. Le graphique inclus dans l'article montre à cet égard que la Suisse n'est placée qu'à un rang moyen sur les 59 pays considérés, en termes de performances éducatives et de croissance économique.

Comment obtenir de meilleurs résultats en matière éducative? La réponse des chercheurs montre que l'augmentation des investissements dans le système scolaire ne se place pas en première ligne. Les facteurs suivants sont par contre déterminants:

1. Examens finaux externes
2. Autonomie renforcée des établissements scolaires
3. Mise en concurrence des écoles par l'introduction du libre choix de celles-ci
4. Accès pour tous les élèves à des écoles alternatives/libres, rendu possible par des soutiens publics

A la lumière de ces éléments, il revient donc aux acteurs de la politique éducative de mettre en place des conditions favorables à une Suisse prospère dans le futur. Si nous voulons que la Suisse continue à jouer dans la Champions League dans 20 ans sur le plan économique, il serait bienvenu d'amener une certaine concurrence dans ce domaine également.

6. Aspect sociétal (pluralisme) :

NZZ vom 23.1.2001, Beilage "Bildung und Erziehung"
(www.nzz.ch/aktuell/startseite/article73XU8-1.456927)

Die Idee der öffentlichen Volksschule

Von Erwin Ogg, Jona

In der ersten Hälfte des vergangenen Jahrzehntes fand eine lebhaftere Debatte zur Liberalisierung des Bildungswesens statt. Für eine Liberalisierung wurden damals fast ausschliesslich ökonomische Gründe angeführt. Andere, mindestens so wichtige Aspekte traten dabei in den Hintergrund. In den folgenden Ausführungen möchte ich versuchen, auf einzelne dieser Aspekte einzugehen und schliesslich einen Vorschlag für ein liberaleres Bildungswesen zu formulieren.

Ein Bildungswesen, das zeitgemäss sein will, hat sich stets auch der gesellschaftlichen Entwicklung zu stellen. So verlangten die Schaffung demokratischer Verhältnisse in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts und die damit verbundene Gleichstellung aller Bürger vor dem Gesetz, dass alle Bürger über eine minimale Bildung verfügen, um die neuen Rechte und Pflichten wahrnehmen zu können. Dies rief nach Schulen, deren Unterricht obligatorisch und unentgeltlich ist und daher von allen Kindern besucht wird. Als Träger dieser Schulen bot sich naheliegenderweise der Staat an, der diese Schulen nicht nur finanzierte, sondern auch strukturell und inhaltlich bestimmte. Und so ist es bis auf den heutigen Tag geblieben.

Nun haben sich aber in den letzten Jahrzehnten die gesellschaftlichen Verhältnisse stark gewandelt. Eine zunehmende Individualisierung der Menschen und ein daraus sich ergebender Pluralismus machen sich in den verschiedensten Lebensbereichen bemerkbar, zum Beispiel auf religiös-weltanschaulichem Gebiete und, besonders augenfällig, in der Medizin. Galt früher die Schulmedizin als allein zuständig für die Kurierung fast aller Leiden, so steht heute den Patienten eine beinahe unübersehbare Fülle von therapeutischen Methoden zur Auswahl. Und viele machen auch Gebrauch davon!

Fehlender Pluralismus

Auch ein Bildungswesen, das den gesellschaftlichen Realitäten gerecht werden will, wird auf die Dauer nicht darum herumkommen, einen gewissen Pluralismus zu akzeptieren. Zwar haben sich im Schatten der staatlichen Schulen alternative Schulmodelle etabliert, wie zum Beispiel Montessori- und Waldorfschulen. Aber von einem wirklichen Pluralismus im Bildungswesen wird man erst dann sprechen können, wenn alle Bürger unabhängig von ihren finanziellen Verhältnissen die Möglichkeit haben, unter verschiedenen Bildungsangeboten zu wählen. Einen ersten Schritt in diese Richtung bilden staatliche Beiträge einzelner Kantone an die Ausbildung von Kindern in nichtstaatlichen Schulen.

Der Wunsch nach Wahlmöglichkeit im Bildungswesen wird umso verständlicher und dringender, je mehr man bedenkt, dass die Schule eine über die blosser Wissensvermittlung hinausgehende vielfältige Bildungs- und Erziehungsaufgabe hat. Es gibt eine grosse Palette von allgemein menschlichen Qualitäten und Fähigkeiten. Verschiedene Schulmodelle setzen je nach Schulkonzept und Unterrichtsmethoden bei der Ausbildung dieser Qualitäten und Fähigkeiten unterschiedliche Schwerpunkte. Da auch die Präferenzen der Eltern und die Bildungsbedürfnisse der Kinder sehr verschieden sein können, geht es nicht an, ein bestimmtes Schulmodell als allgemein verbindlich zu erklären. Werden Bildungsbedürfnisse von Eltern bzw. deren Kindern nicht oder nur ungenügend durch die staatliche Schule abgedeckt, so sollten diese Bedürfnisse nicht einfach leichtfertig als "Sonderwünsche" abgetan werden, es sei denn, sie betreffen echte Mehrleistungen der Schule, zum Beispiel Betreuung der Kinder in der Freizeit oder Unterkunft und Verpflegung in Internaten.

Das staatliche Schulmonopol wird oft damit gerechtfertigt, dass die Staatsschule eine wichtige Integrationsfunktion erfüllt. Diese Aufgabe könnte bei geeigneten Rahmenbedingungen aber auch von nichtstaatlichen Schulen übernommen werden. Ich schlage zu diesem Zweck vor, den Begriff "öffentliche Volksschule" auf folgende Weise neu zu definieren.

Der Begriff "öffentliche Volksschule"

Schulen mit staatlicher und nichtstaatlicher Trägerschaft werden rechtlich als öffentliche Volksschulen anerkannt und haben gleichermassen Anspruch auf finanzielle Mittel der öffentlichen Hand, wenn sie folgende Rahmenbedingungen erfüllen:|

1. Sie sind nicht gewinnorientiert.
2. Sie verpflichten sich, Schülerinnen und Schüler unabhängig von Geschlecht, Nationalität, Rasse oder religiösem Bekenntnis aufzunehmen.
3. Sie verpflichten sich, zumindest in der Grundstufe, Schülerinnen und Schüler unabhängig von ihren Begabungen aufzunehmen.
4. Sie verpflichten sich, Schülerinnen und Schüler unabhängig von den finanziellen Verhältnissen ihrer Eltern aufzunehmen.
5. Löhne und Anstellungsbedingungen bei nichtstaatlichen Schulen, dürfen die Standards der entsprechenden staatlichen Schulen nicht überschreiten.

Diese Bedingungen wären allenfalls noch durch weitere zu ergänzen, zum Beispiel durch Minimalstandards bezüglich der Bildungsziele, Transparenz der Bildungsziele und -methoden nach aussen. Man beachte, dass innerhalb des öffentlichen Bildungswesens mit der Abkehr von der staatlichen Monokultur nicht nur für die Eltern eine gewisse Wahlmöglichkeit entsteht, sondern auch für die Lehrkräfte. Dies dürfte sich positiv auswirken auf die Attraktivität des Bildungswesens als Arbeitsfeld, die ja in den letzten Jahren aus verschiedenen Gründen gelitten hat.

Wie jede Neuerung gibt auch eine im obigen Sinne gemeinte Liberalisierung des Bildungswesens (welche nicht mit einer Privatisierung gleichgesetzt werden darf!) Anlass zu Einwänden und Befürchtungen. Es ist hier nicht der Ort, auf alle diese Einwände einzugehen. Hingegen möchte ich vermerken, dass mit Rahmenbedingungen wie den oben genannten das Entstehen amerikanischer Verhältnisse, d. h. einer Zweiklassengesellschaft im Bildungswesen, vermieden werden kann. Dies bestätigen auch langjährige Erfahrungen in Holland, Dänemark und Schweden. In Schweden hat eine 1994 gemachte Untersuchung gezeigt, dass nur 10 Prozent der Eltern vom Recht auf freie Schulwahl Gebrauch gemacht haben. In der Schweiz, in der die Staatsschule nach wie vor einen guten Ruf besitzt, dürfte der entsprechende Prozentsatz kaum höher ausfallen. Eine Abwanderung grossen Stils zu alternativen Schulen ist daher nicht zu befürchten. Dieselbe Untersuchung hat aber auch gezeigt, dass 85 Prozent der schwedischen Eltern das Recht auf freie Schulwahl als sehr wichtig einstufen.

7. Aspect de la politique de formation:

Comment favoriser l'innovation dans la formation?

Notre système actuel entrave et rend même souvent impossible l'innovation dans l'éducation, empêchant, du même coup, qu'elle n'évolue de manière prometteuse. Les raisons :

1. Tout monopole freine l'innovation, en formation aussi bien qu'en économie.
2. Les majorités politiques bloquent ou annulent souvent des innovations majeures. Exemples : cycle élémentaire dans les cantons ZH et SG, d'autres formes d'évaluation que les notes. De plus, en cas de décisions politiques, les cercles directement concernés, à savoir les parents et les enseignants, ne constituent qu'une petite minorité des citoyens.
3. Les réformes lancées depuis le haut sont condamnées à l'échec si les enseignants ne les portent pas avec une profonde conviction.

Celui qui souhaite un système éducatif plus ouvert à l'innovation va devoir accepter une certaine libéralisation de celui-ci:

1. Ce ne sont pas les réformes lancées depuis le haut mais des initiatives libres initiées « depuis le bas » par des écoles et des enseignants engagés qui donneront naissance à une éducation vraiment novatrice. Les écoles ont besoin pour cela de suffisamment d'**autonomie**, c-à-d. de liberté d'action, pour pouvoir développer leur propre profil. C'est déjà possible aujourd'hui dans une large mesure grâce à l'autonomie partielle des écoles prévue dans les lois scolaires, comme le montrent les écoles de secondaire I primées de Wädenswil et l'Allee-Schulhaus à Wil SG. Mais exploiter de tels espaces de liberté et, partant, déclencher beaucoup d'innovation dans le domaine de la formation nécessite une forte incitation :
 2. Une **concurrence pédagogique** entre différents modèles scolaires. Celle-ci ne se met en place cependant que si les demandeurs de formation, c.à-d. les enfants, respectivement leurs parents, peuvent choisir entre différents modèles. Une concurrence efficace ne passe pas seulement par les prix de l'école. Il faut aussi le **libre choix de l'école**.
 3. La concurrence pédagogique et, donc, l'innovation peuvent être sensiblement stimulées par la **participation d'écoles de droit privé**. Il faut pour cela qu'elles puissent lutter à armes égales avec les écoles publiques. Les écoles non-étatiques qui, tout comme les écoles publiques, sont prêtes à accueillir gratuitement tous les enfants devraient recevoir un subventionnement public au moyen d'un forfait par enfant. Il existe de telles écoles dites « **libres** » dans de nombreux pays d'Europe ainsi qu'aux USA (Charter Schools).
 4. Comment arriver à une libéralisation? Les votations qui ont eu lieu dans plusieurs cantons sur des initiatives pour le libre choix de l'école ont montré qu'une introduction généralisée du choix de l'école ne rencontrerait pas encore de majorité. Il est donc recommandé de procéder à un **projet pilote** dans une région plus petite (p.ex. dans un district ou une circonscription électorale) ou dans une commune plus importante qui compte plusieurs centres scolaires (cf. les exemples ci-dessous). Cette région, cette commune, pourrait ensuite vendre cette possibilité de choix comme un **avantage**. Des initiatives venues « du bas » n'amènent pas de l'innovation seulement dans les écoles concernées mais aussi dans le système de formation dans son entier.
- A Hinwil ZH et au secondaire I de Bâle, les parents reçoivent, avant l'entrée à l'école de leur enfant, un formulaire leur permettant d'indiquer l'école dans laquelle ils souhaitent envoyer leur enfant. Conséquence positive : il n'y a presque plus aucune demande ou recours.
 - Le canton de Bâle Ville connaît le libre choix du gymnase. La concurrence qui en a résulté a amené les écoles à se profiler et à innover. Le gymnase bâlois Bäumlhof a reçu, en 2013, le prix suisse des écoles.

Le libre choix éducatif menace-t-il l'intégration sociale?

Une des objections à l'introduction d'un libre choix de l'école est que celui-ci nuit à la fonction d'intégration de l'école publique. Toutes les couches de la population s'y retrouvent ensemble sur les mêmes bancs. Le fils d'ouvrier à côté de la fille du banquier. Vraiment ? La réalité est souvent tout autre : l'ouvrier et le banquier vivent dans des quartiers différents, correspondant à leur situation financière différente et aux coûts différents des logements. Leurs enfants fréquentent d'autres écoles puisque l'Etat procède à un enclassement selon le lieu de domicile. Le brassage social d'une école est aussi bon ou mauvais que celui d'une population dans son environnement résidentiel. Les écoles avec un pourcentage d'étrangers de plus de 50% ne sont pas rares. Qui intègre alors qui ?

Lorsque le choix de l'école est libre, le fils d'ouvrier peut aussi suivre une école dans un quartier de villas – avec la fille du banquier. Les autorités ne peuvent, bien sûr, pas forcer ses parents à envoyer leur fils dans cette école mais leur recommander cette démarche pour favoriser son intégration – et, partant, la mixité sociale de l'école. De manière générale, il faut une bonne information des parents sur les choix possibles, surtout dans les couches défavorisées socialement. Il est ainsi possible de contrer une ségrégation dans le domaine de la formation.

Une autre possibilité pourrait être de définir des spécialisations : une école dans un quartier d'immeubles ayant mis un accent sur le sport, par exemple, pourrait être aussi attractive pour de nombreux élèves des quartiers aisés. Aux Pays-Bas, les écoles comptant beaucoup d'enfants d'immigrés reçoivent plus d'argent grâce à un index social et peuvent ainsi plus investir dans l'encadrement des enfants. Cela a poussé de plus en plus de parents hollandais à envoyer leurs enfants dans de telles écoles. Les expériences faites par de nombreux pays qui connaissent le libre choix de l'école montrent que la grande majorité (env. 90%) des parents choisit l'école la plus proche de chez eux. Le libre choix de l'école ne va donc pas provoquer une forte ségrégation.

Une autre objection à un libre choix de l'école porte sur **l'égalité des chances** : seuls des parents aisés et formés en bénéficieraient. Plusieurs études contredisent clairement cette idée. Mieux encore : selon une étude de l'OCDE, lorsqu'il est possible de choisir des écoles non-étatiques mais financées publiquement, le succès scolaire dépend moins fortement de l'origine sociale. L'égalité des chances est ainsi nettement augmentée.